



SAINT-MARTIN DE NIGELLES

**CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 27 JUIN 2022**

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 27 juin, à 21 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 21 juin, se sont réunis en séance publique à la salle multi activités, sous la présidence de Madame Isabelle FAURE, Maire.

Étaient présents :

Madame Isabelle FAURE, Maire
Madame Denise TORCHEUX, 1^{ère} adjointe au Maire,
Madame Béatrice BOUCHAUDY, 3^{ème} adjointe au Maire,
Monsieur Jean-Charles DEMORE, 4^{ème} adjoint au Maire,

Mesdames Hélène BERTHON, Catherine CHESNEAU, Roselyne CHIROSSEL, Sylvie KEMICHA, Sandrine MARTY, et Messieurs Vincent ALIX, Aurélien BLUSSON, Marcel LOIZET, Antoine MAURY, Alain RIBAUT, Jean-François TURPIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Christèle COCHET, ayant donné pouvoir à Madame Denise TORCHEUX ;
Madame Catherine RUBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Antoine MAURY ;
Monsieur Thierry CORDELLE, ayant donné pouvoir à Madame Béatrice BOUCHAUDY ;
Monsieur Alexis WESTERMANN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle FAURE.

Secrétaire de séance : Madame Béatrice BOUCHAUDY

Madame FAURE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

I. TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE (2^{ème} TRANCHE)

Madame FAURE rappelle les démarches entamées pour poursuivre la rénovation de la mairie, notamment les demandes de devis et les octrois de subventions.

Madame FAURE dresse une liste des travaux envisagés :

- Poursuite de la rénovation de la toiture du bâtiment de la mairie et ses classes attenantes
- Rénovation de la toiture du local de stockage situé en face de la mairie
- Rénovation de la toiture de l'arsenal

- Rénovation de la toiture du petit préau de l'école
- Rénovation des sanitaires de la mairie
- Rénovation de la salle du photocopieur du 1^{er} étage de la mairie

Madame FAURE indique que Monsieur CORDELLE a pris attache avec les entreprises et que les estimations financières sont maintenues pour quelques jours encore.

Madame FAURE rappelle que toutes les demandes de subventions ont été honorées, à savoir des attributions de 30% au titre du FDI par le Conseil Départemental et de 50% au titre de la DSIL – France Relance par la Préfecture.

Monsieur RIBAUT prend la parole en expliquant qu'il ne trouve pas les travaux de la toiture du bâtiment mairie-école utiles, puisque seules quelques ardoises sont à changer. Il préférerait que la toiture soit nettoyée afin de mieux appréhender son état et de voir les « zincs ». Monsieur RIBAUT reste cependant d'accord pour les autres travaux.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le choix des entreprises retenues dans le cadre d'un marché simplifié.

Concernant les travaux de toiture – une seule entreprise ayant répondu à la demande d'estimation financière – la présentation du devis de l'entreprise LAUNAY ARTOIT présente une dépense totale de 75 170.56 euros HT, soit 90 204.67 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (7 absentions de Mesdames BERTHON, CHESNEAU, KEMICHA, TORCHEUX et de Messieurs ALIX, BLUSSON et LOIZET, et 2 voix contre de Madame CHIROSSEL et Monsieur RIBAUT),

- confirme l'acceptation du devis présenté par l'entreprise LAUNAY ARTOIT pour les travaux de rénovation de toiture, s'élevant à la somme de 75 170.56 euros HT soit 90 204.67 euros TTC ;
- donne tous pouvoirs à Madame FAURE pour signer les documents relatifs au dossier.

Concernant les travaux de rénovation des sanitaires de la mairie, la présentation des devis fait ressortir que l'entreprise la plus compétente pour les travaux d'isolation est MC2A pour un montant de 399 euros HT, soit 478.80 euros TTC et celle pour les travaux de peinture est SARL Daigneau pour un montant de 610 euros HT, soit 732 euros TTC.

Concernant les travaux d'isolation de la salle du photocopieur située au 1^{er} étage de la mairie, la présentation des devis fait ressortir que l'entreprise la plus compétente est SAS NDS ISOL&PLACK pour un montant total de 600 euros HT, soit 720 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confirme l'acceptation du devis présenté par l'entreprise MC2A pour les travaux d'isolation des sanitaires de la mairie, s'élevant à la somme de 399 euros HT soit 478.80 euros TTC ;
- confirme l'acceptation du devis présenté par l'entreprise SARL Daigneau pour les travaux de peinture des sanitaires de la mairie, s'élevant à la somme de de 610 euros HT soit 732 euros TTC ;
- confirme l'acceptation du devis présenté par l'entreprise SAS NDS ISOL&PLACK pour les travaux de rénovation de la salle du photocopieur située au 1^{er} étage de la mairie, s'élevant à la somme de 600 euros HT soit 720 euros TTC ;
- donne tous pouvoirs à Madame FAURE pour signer les documents relatifs au dossier.

II. QUESTIONS DIVERSES

Eaux pluviales :

Madame FAURE donne quelques précisions sur l'apparition de problèmes sur les canalisations d'eaux pluviales dues aux derniers orages. En effet, certains particuliers ont constaté des inondations sur leur propriété lors de ces événements ponctuels. Madame FAURE explique que ces épisodes alertent sur le bon fonctionnement des canalisations et qu'il convient de réaliser un diagnostic sur l'état du réseau des eaux pluviales, certainement vieillissant et peut-être en manque d'entretien. A ce titre, une demande de devis sera réalisée prochainement. Monsieur MAURY, faisant parti des administrés sinistrés, remercie vivement certains collègues élus et le personnel technique pour leur réactivité.

Madame FAURE propose d'effectuer un tour de table.

Monsieur TURPIN annonce qu'une fête des voisins sera organisée à Ouencé prochainement.

Monsieur DEMORÉ explique avoir eu une altercation avec un chauffeur de bus Rémi rue de Senantes. Ce dernier ne respecte pas la ligne STOP, faisant courir un danger pour les enfants transportés ou présents sur le bas-côté de la route. Monsieur DEMORÉ indique avoir téléphoné à Rémi. Madame FAURE se propose de les alerter en leur adressant un courrier officiel et indique que ce ne sont pas des faits à renouveler, qu'il convient effectivement de ne jamais intervenir seul et de prévenir les forces de l'ordre et le maire.

Madame TORCHEUX fait un point sur l'organisation du 14 juillet et indique qu'un apéritif sera servi à l'ensemble de la population en fin d'après-midi place de la mairie (en fonction des conditions météorologiques), et qu'il sera accompagné d'une ambiance musicale.

Madame MARTY dresse un bilan de la fête de la musique du 21 juin. De nombreuses personnes ont répondu présentes et confirme que cet événement sera reconduit l'année prochaine avec la présence de musiciens.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.